

sion de 1962. On a convenu généralement qu'il y aurait de sérieux inconvénients à faire cette révision générale dès 1962. Aussi la Conférence a-t-elle adopté sans scrutin une résolution renvoyant la question à la huitième Conférence générale, c'est-à-dire à 1964, en dépit d'attaques portées par l'URSS contre le Statut actuel, qui, selon le délégué soviétique, reflète la domination de l'Agence par les États-Unis et leurs alliés militaires. Il a été entendu que l'adoption de cette résolution n'empêcherait aucun membre de proposer la modification de telle ou telle disposition du Statut à une session de la Conférence générale avant 1964.

M. Cole, l'ancien directeur général, a fait son rapport sur les travaux accomplis par l'Agence au cours de l'année et il a profité de l'occasion pour présenter un certain nombre de suggestions précises quant à l'organisation et au fonctionnement futurs de l'Agence. Il a demandé en particulier un accroissement des contributions financières, une revue de l'organisation du Secrétariat et l'établissement d'un programme à long terme pour l'Agence. Outre M. Cole, dont le discours a ouvert en quelque sorte le débat général, quarante-trois délégués ont pris la parole. Beaucoup d'entre eux ont exposé le programme atomique de leurs pays respectifs et demandé une aide accrue. D'autres ont fait connaître aussi l'attitude de leurs gouvernements quant aux diverses questions débattues par la Conférence, et ont formulé des plaintes ou fait des suggestions au sujet de certains travaux de l'Agence.

Il a été proposé entre autres choses que ce soit l'Agence, plutôt que l'ONU, qui soit chargée au premier titre de la troisième Conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, encore en projet et qui serait une troisième grande "conférence de Genève" de scientifiques. D'après plusieurs délégués, il semble que l'Agence organise tellement de cycles d'études et de colloques que les résultats n'en sont pas assez fructueux; on a demandé à diverses reprises une plus grande concentration des efforts sur la recherche dans le domaine des isotopes radio-actifs. Le représentant de la Grande-Bretagne, tout en appuyant en principe la proposition d'établissement d'un programme à long terme, a fait observer qu'elle entraînerait une réorganisation du mode de financement de l'Agence; il a déclaré que son pays proposerait ultérieurement une modification du Statut qui assurerait cette réorganisation.

Questions financières

La question du financement détermine naturellement l'ampleur de l'activité de l'Agence. Actuellement celle-ci a deux budgets distincts. Au budget "ordinaire" figurent les frais d'administration courante et ceux qu'entraînent les initiatives qui servent les intérêts de tous les membres de l'Agence. Le financement de ce budget est assuré par une cotisation des membres; le total en sera en 1962 de \$6,261,000. La quote-part du Canada, sur ce total, est de \$157,943. Il y a ensuite un budget des travaux: assistance technique, bourses d'études, frais de recherches et de laboratoires, etc. Ce second budget s'élève pour 1962 à \$2,055,000, et le Statut précise que cette somme doit venir de contributions volontaires. On prévoit,